



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 24 septembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démarrage des paiements des aides PAC 2013 et informations disponibles sur TéléPAC

Les premiers versements au titre des aides de la politique agricole européenne (PAC) ont démarré avec le versement d'une avance sur l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) à partir de la mi-septembre.

La grande majorité des exploitants éligibles à l'ICHN a ainsi dû percevoir une avance de 75% sur le montant calculé pour la campagne 2013, ce qui représente pour le département de l'Ardèche plus de 8,5 millions d'euros versés sur les comptes des agriculteurs à partir du 16 septembre 2013.

Il est rappelé qu'aucun compte-rendu de paiement ne sera envoyé aux exploitants. Pour obtenir les comptes-rendus de paiement, chaque bénéficiaire doit se connecter à son compte sur TéléPAC (<https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/>) dans «mes données personnelles» (rubrique «mes courriers»).

D'ores et déjà, chaque bénéficiaire y trouvera le compte-rendu de paiement de l'avance ICHN ainsi que les lettres de fin d'enregistrement de l'ICHN et de son dossier PAC. Ces lettres de fin d'enregistrement (LFE) indiquent à chaque agriculteur les données qui sont prises en compte pour le calcul de ses aides (surfaces, DPU, ...). La Direction Départementale des Territoires (DDT) invite donc chaque exploitant à prendre connaissance attentivement des LFE le concernant.

De plus, la Commission européenne a autorisé, dans sa décision du 11 septembre 2013, les États membres à verser une avance exceptionnelle sur les aides directes de la PAC **à partir de la mi-octobre (aides habituellement versées à partir du 1^{er} décembre)**. Cette avance correspondra à près de 50 % des montants prévus sur les aides suivantes : aides découplées, PMTVA (sous réserve de la fin de période de détention obligatoire), aide aux ovins et aide aux caprins.

Pour tout complément d'information, contacter la DDT : 04 75 65 50 00.



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr